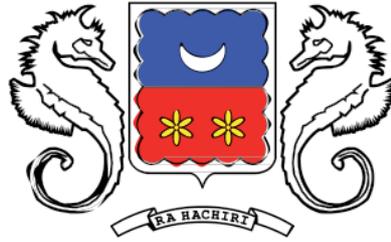


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

Discours de

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Président du Conseil Départemental de Mayotte

A l'occasion de la

« Cérémonie des vœux du nouvel an 2019 »

17 janvier 2019 à 14h00

Jardin du Conseil Départemental

Mamoudzou-Mayotte

Monsieur le Préfet,

Madame, Messieurs les Parlementaires,

Madame la Conseillère économique et sociale,

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou,

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte,

Mesdames, Messieurs les Maires de Mayotte,

Messieurs les Présidents des intercommunalités de Mayotte,

Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,

Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,

Monsieur le Grand Cadi de Mayotte,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental,

Mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service du Conseil départemental,

Honorables invités,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Au nom de notre Assemblée Départementale, bienvenue à toutes et à tous et merci d'avoir répondu favorablement à notre invitation, pour partager ce moment convivial inscrit dans notre tradition républicaine.

2018 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle de la population réclamant de l'Etat, la sécurité, une lutte efficace contre l'immigration clandestine et l'adoption de mesures pour donner un élan au développement de notre jeune Département.

Des réponses ont pu ainsi être apportées sur le plan de la sécurité comme pour la lutte contre l'immigration clandestine, avec des moyens supplémentaires annoncés aussi pour 2019. Je salue cet engagement sans précédent pour Mayotte et l'implication en haut lieu de Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer, et de l'ensemble du Gouvernement. Cela a permis la nomination pour la première fois dans les annales de la République à Mayotte, d'un Préfet, Délégué du Gouvernement et un Sous-Préfet chargé de la lutte contre l'immigration clandestine.

Je veux ici souligner l'importance que j'accorde au dialogue que j'ai voulu constant et apaisé avec l'Etat depuis notre arrivée en responsabilité en 2015, dialogue qui a permis, dans les moments difficiles de trouver ensemble les réponses aux maux qui secouent le territoire et préoccupent les mahorais.

Pour le Conseil départemental, je ne peux évoquer nos actions envisagées en 2019, sans m'attarder sur un petit moment de bilan, à maintenant 4 ans de notre arrivée en responsabilité.

Plusieurs problématiques majeures dès notre entrée en fonction, ont appelé notre attention.

Je veux citer :

La réorganisation des services

Une nouvelle architecture organisationnelle était rendue nécessaire pour sortir de la confusion voire de la dispersion qu'induisait la lecture de l'organisation des services de 2014. Cette analyse s'est corroborée par les observations communes de la Chambre Régionale des Comptes et de la Cour des Comptes de 2015 et par le rapport de l'IGAS que j'avais saisi sur le volet social et protection de l'enfance.

La nouvelle organisation administrative mise en place en février 2016, a été conçue pour mieux répondre aux compétences départementale et régionale que notre collectivité exerce au titre de la loi. Notre assemblée délibérante a

alors fait le choix de créer des services qui tiennent compte de nos besoins réels, mais évolutifs pour une plus grande efficacité.

A la suite des observations portées par la chambre régionale des comptes en 2017, des ajustements ont été opérés et ont permis la nomination de nouveaux DGA, aujourd'hui en poste et par la relance de nouvelles procédures de recrutement touchant cette fois-ci certaines directions, dont le jury d'examen des candidatures est prévu pour la semaine du 28 janvier 2019.

Le redressement financier de notre collectivité

Les actions de redressement entreprises depuis 2015, par l'Equipe actuelle en vue de consolider les finances départementales se présentent ainsi.

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement de 2018 pourraient se stabiliser au niveau de 2017, après une baisse de 9 millions d'euros entre 2015 et 2017.

S'agissant des réformes financières qui améliorent sensiblement les ressources financières du Département, on peut noter, les principaux éléments suivants :

- le dynamisme des droits de mutations à titre onéreux passant de 9 à 37 millions d'euros entre 2015 et 2018 ;
- l'abandon de la créance de 14 millions d'euros détenue par l'Etat sur le Département au titre de l'impôt sur le revenu 2013 ;
- la confirmation de l'abondement pérenne du prélèvement sur recette, passant de 83 millions d'euros à 99 millions d'euros en 2018, et à 107 millions d'euros au titre de 2019 pour compenser le transfert de l'octroi de mer aux communes d'un montant de 24 millions d'euros ;
- les nouvelles dotations pérennes de 9,6 millions d'euros et 14,5 millions d'euros, au titre de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile ;
- le Plan investissement compétence pour une période de 5 ans de 2018 à 2022 de 27 millions d'euros dont 2 millions en contrat d'amorçage au titre de l'exercice 2018 ;
- la recentralisation de la compétence de financement et d'attribution du revenu de solidarité active (RSA), programmée au 1er janvier 2019 pour le Département de Mayotte.

Entre 2016 à 2017, la situation de déséquilibre budgétaire qui pesait sur notre département depuis 2009, a été atténuée en 2016, par un résultat global excédentaire de 13 millions d'euros. L'année 2017, s'est caractérisée par une amélioration des grands équilibres financiers déjà constatés en 2016, résultat d'une gestion responsable, prudente et rigoureuse.

En 2018, le résultat de fonctionnement pourrait largement dépasser 50 millions d'euros.

Cette rigueur budgétaire sera amplifiée en 2019 avec la signature en 2018 d'un contrat, entre le Département et l'Etat, sur la maîtrise de la dépense, qui fixe des objectifs à la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de réduction du besoin de financement et de capacité de désendettement.

La gestion des ressources humaines

Depuis 2015, le Conseil Départemental a toujours œuvré à la maîtrise de ses charges de personnel et à plus de transparence dans sa gestion.

On passe ainsi à un effectif constaté de 3900 agents en 2015 à 3148 agents en avril 2018. En termes de dépense, on a inscrit au budget au titre de 2018, une prévision de 111 millions d'euros, ramenés selon les chiffres encore provisoire du compte administratif à 103 millions d'euros.

Ce sont enfin, 890 agents qui ont pu être titularisés au titre des lois SAUVADET, 1 et 2.

Avec le souci permanent de maintenir un dialogue apaisé avec les représentants du personnel, j'ai créé en 2017, un poste de chargé de mission dialogue social qui fait le relai entre le personnel, les organisations syndicales et l'administration.

Le cadre stratégique de coopération décentralisée et d'action internationale

Voté en octobre 2018, le cadre stratégique de coopération vise à l'intégration pleine et entière de Mayotte française et Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne, dans la région Océan Indien.

Il s'agit de repositionner Mayotte dans son essence originelle, « Mayotte, carrefour des civilisations au cœur du Canal du Mozambique », en s'appuyant sur des événements phares, tels que le salon du livre avec la volonté de faire de Mayotte un carrefour de la littérature régionale, les tables rondes sur les

langues régionales avec l'ambition d'aboutir à la création d'un institut des langues régionales, ou encore, la Conférence scientifique des civilisations du Canal du Mozambique organisée en partenariat avec 3 universités des pays de la zone (Mozambique, Tanzanie et Kenya), cherchant à déboucher sur l'élaboration d'un ouvrage simplifié de l'histoire de Mayotte.

Le forum économique organisé par l'ADIM en novembre dernier a permis d'affirmer le rôle attendu de cette structure, créée en 2016, dans une posture, de prospection économique avec les pays de la zone.

Enfin, sur les réalisations 2016/2018

Je voudrais d'abord saluer une performance, à l'endroit de toute l'équipe du Musée de Mayotte, qui revient de Paris avec l'obtention de la labélisation du MUMA pour l'appellation Musée de France. J'adresse à leur endroit, mes plus chaleureux remerciements.

En matière d'équipements, l'action du Département a permis, en exécution du plan pluriannuel d'investissement adopté en février 2016, d'aboutir aux réalisations suivantes :

- La construction du mur de soutènement de la route de Vahibé
- la construction du quai de transfert de Kahani et du Pôle d'Excellence Rurale de Coconi ;
- l'acquisition en 2016 et 2017 des amphidromes POLE et KARIHANI
- la rénovation du Centre d'hébergement ABDALLAH MAMI en attendant la réception pour cette année des travaux du complexe sportif du stade de Kavani ;
- à l'endroit de nos agriculteurs, les réhabilitations des voiries rurales de MAVINGONI, ROIKA, MAPOUERA, MTSANGACHEHI, CHIRONGUI, OUANGANI SUD, DEMBENI pour une enveloppe dépensée de 8.2 millions d'euros;
- La rénovation de la voirie départementale pour 40 km sur 144 depuis 2016 ;
- Et l'achèvement des travaux d'enfouissement de la fibre optique devant permettre d'alimenter sereinement le Sud en haut débit.

Pour 2019, l'action du Département sera clairement mobilisée en faveur du développement de notre territoire. La signature prochaine du contrat de

convergence, Etat/Mayotte pour la période 2019/2022 sera un moment fort de cet engagement.

Je voudrais donc ici vous annoncer au titre de nos engagements dans ce contrat à venir, les opérations suivantes :

- La poursuite du chantier de réhabilitation et de requalification de la voirie départementale.

J'ai été touché par les images véhiculées sur l'état de nos routes au Sud. L'objectif est la réalisation de la totalité des travaux de normalisation pour l'ensemble de la voirie départementale d'ici 2022.

- La mise en travaux au service du développement du transport interurbain terrestre et maritime :
 - des 3 pôles d'échanges du Nord, du Centre et du Sud pour une réception en 2020 ;
 - du pôle d'échange multimodal de Mamoudzou, la réfection des Gares maritimes actuels et la création des gares maritimes secondaires d'Iloni et Longoni.
- A destination des jeunes et de nos sportifs, j'annonce :
 - la construction du Centre de formation de sportif de haut niveau
 - la construction d'une salle polyvalente de renom pour l'accueil des grands événements sportifs et culturels;
 - la réalisation du gymnase du Sud (Chirongui) ;
 - l'édification d'une piscine départementale à Kawéni ;
- Au service de la recherche et de la formation, je veux annoncer :
 - La construction du bâtiment des Archives départementales et du Centre de recherche et de documentation scientifique, à Mroalé, commune de Tsingoni ;
 - La réalisation du bâtiment devant accueillir le laboratoire d'analyses départemental à Dembéni ;
 - Et une école de formation maritime à Dzaoudzi.
- Dans le domaine du numérique, l'année 2019 va débiter par l'arrivée du Très Haut Débit dans les établissements du secondaire (lycées et collèges), les établissements de santé (PMI et CMS) et les zones d'activités (ZAE). 55 sites vont ainsi pouvoir bénéficier du Très Haut Débit et des nouveaux usages qui étaient autrefois impossibles à imaginer. Ce vaste chantier s'étendra jusqu'en 2022.
- Envers les communes, notre partenariat s'établira désormais à travers de conventions qui concerneront :

- des travaux de voirie
 - assainissement des eaux pluviales
 - éclairages publics
 - et équipements sportifs.
- à l'endroit de notre administration, j'envisage pour 2019, les travaux de rénovation de l'actuel siège administratif comprenant le bâtiment administratif, le bureau des élus et la rénovation de l'hémicycle. Aussi, le Département impulsera, la réalisation des études pour la construction des cités administratives de Mamoudzou et de Kawéni.

Mesdames et Messieurs, je n'oublie pas les producteurs locaux avec l'engagement que nous avons pris de concert avec les services de l'Etat, de revoir pour 2019, la taxation de l'octroi de mer sur certains produits issus de la production locale. Il en sortira comme pour les autres Départements d'Outre-Mer, une liste de produits dont la taxation sera diminuée voir supprimée en 2020.

J'annonce également à leur endroit, la création d'un pôle d'attractivité économique et touristique, dont les études sont lancées, appelé AGROPOLIS, regroupant sur un même site, une cité agricole réservée aux structures de développement agricole et une cité administrative pour l'hébergement des services du Département et de l'Etat œuvrant dans ce domaine.

En matière de coopération décentralisée, les travaux entamés depuis quelques années déjà aboutissent. Pour 2019, 3 conventions de coopération sont prévues, avec :

- La Région et le Département de la Réunion :
 - avec la Région, elle ciblera l'accompagnement à la gestion des fonds européens et à l'exercice de l'autorité de gestion. Il s'agit sur ce point pour le Département, de se donner les moyens de sa politique visant à l'exercice en 2021 de l'autorité de gestion des fonds européens. Ce partenariat établi avec la 1^{ère} Région d'Outre-Mer en termes de consommation des fonds européens, consistera, outre le partage d'expériences souhaitées, à l'ouverture de possibilités d'immersion pour nos agents dans les services opérationnels de la Région. Cette politique sera complétée par la

mise en place dès cette année 2019 d'un programme de formation spécifique sur 2 ans.

- et pour le Département, elle concerna la matière médico-sociale. Des conventions spécifiques viendront compléter ce partenariat afin de couvrir des besoins techniques divers.

- Et la Région Ile de France, avec qui nous souhaitons un partenariat pluridisciplinaire permettant à la collectivité de bénéficier d'expériences diverses et variées dans les domaines tels que la formation et la recherche, le tourisme, la culture, le sport, le développement économique ou encore la santé...

Enfin et pour clore cette intervention, je ne pourrais parler de développement sans m'attarder sur la formation. Convaincu de la richesse que représente notre jeunesse, j'ai souhaité une mobilisation totale de nos services en faveur de la formation professionnelle mais également de la formation universitaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle

Je voudrais ici mettre l'accent sur le développement de nos activités sur ce secteur disposant de 2 instruments de financement nouveaux à notre disposition, venant compléter les moyens déjà alloués. Il s'agit du plan d'investissement dans les compétences doté d'une enveloppe pour Mayotte de 21 millions d'euros sur 4 ans et du Fonds Social Européen représentant une enveloppe au titre de la programmation 2014/2020 de 62,64 millions d'euros (dont seulement 27% ont été programmés à ce jour).

Pour développer Mayotte, nous devons agir sur la formation des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion. Ceci est d'autant capital, qu'avec la recentralisation du RSA à compter du 1^{er} janvier 2019, le Département devra concentrer ses actions en faveur de l'insertion. Je veux à cet effet :

- Une politique de contractualisation systématique avec les institutions partenaires pour mieux cibler nos objectifs et produire des résultats concrets sur le terrain ;
- Enfin, décliner notre offre de formation sur la base de procédures d'appel d'offre établies sur une période minimale de 3 ans, afin de rendre plus lisible notre action et permettre aux organismes de formation de pouvoir disposer plus aisément d'une visibilité sur ce que nous faisons.

Et en matière de formation universitaire

Avec la révision de notre règlement des bourses survenue en 2018, et effective cette rentrée, le Département a choisi d'orienter son investissement en faveur des filières d'excellence, et ce pour répondre au manque de professionnel dont souffre notre territoire dans de nombreux secteurs, selon les schémas et études réalisés ces dernières années. Les filières correspondant sont priorisées dans le nouveau règlement et les étudiants qui en font le choix bénéficient d'un accompagnement renforcé. A leur tête se trouve les études de santé, les grandes écoles, des filières d'ingénierie et de recherche.

Les conditions financières ont été entièrement revues et tiennent compte du pouvoir d'achat des familles. Les montants des bourses ont été de ce fait revalorisés sans condition de ressources.

C'est une évolution de grande ampleur me souvenant jadis, des difficultés pour certaines familles à accéder à ces aides délivrées alors sous format de prêt d'honneur puis de compléments de bourse adossé à l'obligation de présenter à l'appui de la demande, une acceptation à la bourse nationale versée par le CROUS.

Cette politique ambitieuse pour nos jeunes a déjà permis d'accompagner en 2018 :

- 7 étudiants inscrits dans le domaine médical (médecin et ergothérapeute) et 3 en pharmacie;
- 18 étudiants accompagnés, inscrits dans des écoles d'ingénieurs ;
- et 17 étudiants accompagnés, ayant choisi un cursus d'inscription dans les grandes écoles.

Avec cette orientation, le Département choisit de se donner les moyens pour la réussite des plus jeunes avec pour ambition, de se doter d'une main d'œuvre qualifiée dans les secteurs pourvoyeurs d'emploi pour Mayotte (bâtiment, métiers de la mer, le tourisme, services à la personne mais également, l'agroalimentaire...). Cette politique se veut aussi, orientée vers l'avenir en se donnant les moyens d'accompagner efficacement les étudiants ayant choisi les métiers de l'excellence pour le territoire afin de moins dépendre des compétences extérieures pour les 10 prochaines années et d'être aussi en mesure « d'exporter le mahorais » sur l'ensemble du territoire national, européen voire, à travers le monde.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2019. Qu'elle soit, une année de bonheur, de santé, de prospérité et de réussite pour tous.

Vive la République,

Vive Mayotte,

Je vous remercie